

# Conseil départemental

2019 ▶ 2023  
LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**BIEN VIEILLIR  
EN HAUTE-GARONNE**





## ÉDITO

Bien vivre et bien vieillir en Haute-Garonne, voilà le défi social, économique et éthique relevé par le Conseil départemental en faveur des personnes âgées. Pour que chaque citoyen soit acteur de son parcours de vie, l'interdépendance et l'inclusion sont au cœur de notre projet.

Engagé auprès des usagers, au soutien des partenaires et des professionnels, le Conseil départemental a mis en place une série d'actions, de dispositifs et de services pour accompagner chaque individu par une approche globale de ses besoins. Bien vieillir en Haute-Garonne, c'est vivre plus longtemps en bonne santé, demeurer chez soi dans des conditions adaptées, être entouré de ses proches ou en relation régulière avec eux, rester relié à la société et au monde. C'est aussi soutenir les aidants, assurer l'égal accès de chacun aux droits et aux dispositifs, promouvoir la bientraitance et la qualité des services et des établissements.

C'est en favorisant l'inclusion et la justice sociale que nous préserverons la solidarité intergénérationnelle qui est et doit rester le ciment de notre société.



Le Conseil départemental a adopté son nouveau schéma en faveur des personnes âgées pour la période 2019-2023. Co-construit avec les habitants, les associations et les partenaires institutionnels du Département, cette feuille

de route s'appuie sur 3 axes stratégiques, qui se traduisent par 19 engagements et 24 actions concrètes. Avec ce schéma, nous avons fait le choix d'aller au-delà des obligations légales pour proposer une politique volontariste en direction des seniors».

**VÉRONIQUE VOLTO**  
Vice-Présidente chargée  
de l'Action sociale : Séniors

**GEORGES MÉRIC**  
Président du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne.

## SOMMAIRE

CINQ AMBITIONS POUR BIEN VIEILLIR EN HAUTE-GARONNE.....	3
UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE POUR LA PÉRIODE 2019-2023.....	4
ASSURER L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT .....	5-8
FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS AIDANTS.....	9-10
ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'OFFRE SOCIALE, MÉDICO-SOCIALE ET SANITAIRE POUR METTRE EN PLACE LES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES .....	11-14



## CINQ AMBITIONS

POUR BIEN VIVRE ET BIEN VIEILLIR  
EN HAUTE-GARONNE :

► **RÉPUBLICAINE :**

Notre République doit s'adapter et donner une place à toutes les personnes, quel que soit leur âge, c'est-à-dire agir pour l'inclusion de tous ses citoyens.

► **CULTURELLE :**

Faire comprendre et accepter que le vieillissement est le fil conducteur de nos vies. Il n'y a pas de société sans interdépendance, ni d'autonomie possible si la société ne prend pas en compte les singularités car chacun d'entre nous est différent par rapport à une norme.

► **HUMANISTE :**

Accompagner chaque individu dans son projet de vie, basé sur une approche globale de ses besoins. Chaque citoyen doit pouvoir construire et être acteur de son parcours personnel : c'est l'autonomie.

► **INSTITUTIONNELLE :**

Réaffirmer le rôle du Conseil départemental comme institution pivot des politiques de solidarité, avec une pluralité de partenaires.

► **TERRITORIALE :**

Les politiques des solidarités sont des moteurs du développement social et économique des territoires ; le département est l'échelon d'action pertinent et efficace pour assurer les solidarités urbaines, périurbaines, rurales.



# UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE AMBITIEUSE POUR LA PÉRIODE 2019-2023

Fin 2018, le Conseil départemental s'est doté d'un nouveau schéma en faveur des personnes âgées. Il doit permettre l'évolution et la transformation des politiques menées par le Département au service du parcours de vie des personnes.

## 3 AXES STRATÉGIQUES POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES AU QUOTIDIEN :

- » **AXE I :**  
Assurer l'adaptation de la société au vieillissement.
- » **AXE II :**  
Faciliter l'accès aux droits des personnes âgées et de leurs aidants.
- » **AXE III :**  
Accompagner les acteurs de l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire pour mettre en place les transformations nécessaires pour un meilleur accompagnement des personnes.

AU TOTAL, POUR LA PÉRIODE 2019-2023, LE DÉPARTEMENT PRIORISE

# 19 ENGAGEMENTS DÉCLINÉS EN 24 ACTIONS

CONCRÈTES ET PRAGMATIQUES.

## 1 AN DE CO-CONSTRUCTION D'UNE FEUILLE DE ROUTE PARTAGÉE : UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT, QUI A RÉUNI PLUS DE 1100 PERSONNES-HABITANTS ET PROFESSIONNELS

### LA CONCERTATION COMME MÉTHODE, AVEC :

1. Une première phase d'élaboration du diagnostic de l'offre et des besoins comprenant :
  - La réalisation d'entretiens avec les partenaires institutionnels du Conseil départemental.
  - La contribution du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) en tant qu'organe consultatif représentant les personnes âgées de la Haute-Garonne.
  - Trois journées d'ateliers partenariaux réunissant près de 500 participants dont le CDCA.
2. Une seconde phase pour consolider et formaliser des actions concrètes répondant aux besoins identifiés :
  - Quatre journées d'ateliers partenariaux réunissant près de 600 participants -dont le CDCA – pour définir un plan d'actions cohérent et partagé.

En parallèle, deux journées de design de service ont été organisées en avril 2018 avec des usagers de la Maison des Solidarités de Castanet-Tolosan.

En partant de l'expérience de ces personnes et en co-construisant avec elles, ce travail a permis de repenser l'accueil et l'accompagnement des usagers sur site.



LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE REPOSENT SUR 3 PILIERS :

- ▶ LA LISIBILITÉ
- ▶ L'ACCESSIBILITÉ
- ▶ LA RÉACTIVITÉ





# ASSURER L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

## VIVRE PLUS LONGTEMPS, MAIS SURTOUT EN BONNE SANTÉ

*Le Département s'engage pour prévenir la perte d'autonomie des personnes les plus fragiles.*

### » POURQUOI ?

- Vivre plus longtemps est une opportunité formidable. Mais plus que le vieillissement ou l'espérance de vie, l'enjeu est d'agir sur l'espérance de vie sans incapacité et en bonne santé.
- Il est possible de vivre longtemps tout en restant autonome : en prévenant les maladies liées à l'avancée en âge, en favorisant l'activité et en dépistant les situations de fragilité sur le plan notamment de l'autonomie.

### » COMMENT ?

- Depuis 2016, avec la « Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie », le Département assure la mise en place et le financement d'actions de prévention de la dépendance partout sur le territoire.



DEPUIS 2016, PLUS DE  
**2 000 ACTIONS**

FINANÇÉES POUR PRÉVENIR  
LA PERTE D'AUTONOMIE.

LA HAUTE-GARONNE COMPTE 310 000 HABITANTS  
ÂGÉS DE PLUS DE 60 ANS.

D'ICI 2030, ILS ET ELLES SERONT  
50 000 PERSONNES DE PLUS.



## VIVRE CHEZ SOI DANS UN LOGEMENT ADAPTÉ À L'AVANCÉE EN ÂGE

*Le Département s'engage pour accompagner l'adaptation des logements.*

### 37 000 HABITANTS

ÂGÉS DE 75 ANS ET PLUS VIVENT SEULS  
(SOIT 36 % DES 75 ANS ET PLUS)  
EN HAUTE-GARONNE.

### AVANCER DANS L'ÂGE EN ÉTANT ENTOURÉ :

*Le Département s'engage pour rompre l'isolement des personnes âgées.*

#### » POURQUOI ?

- La modification de l'organisation des familles et l'avancée en âge ont accru l'isolement des personnes âgées.
- L'isolement social peut conduire à des accompagnements tardifs ou mal adaptés, au non-recours à des droits ou des soins : il constitue un risque important de dégradation de la santé physique et mentale d'une personne âgée.

#### » COMMENT ?

- En mobilisant ses différents dispositifs pour repérer encore mieux ces situations, notamment grâce aux équipes de médecins et d'infirmières du Conseil départemental qui sont sur les territoires en proximité assurant des visites à domicile ou au dispositif « Téléassistance 31 » accessible à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans.

PLUS DE 25 000 ABONNÉS ET 150 000 APPELS  
PAR AN AU SERVICE GRATUIT TÉLÉASSISTANCE 31.  
CE DISPOSITIF VOLONTARISTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL COUVRE 99% DES 587 COMMUNES  
DE LA HAUTE-GARONNE.

- En accompagnant des actions et des projets pour mettre en relation un public âgé et un public jeune (étudiants, apprentis, jeunes travailleurs...).
- En développant des actions de prévention destinées à favoriser le lien social.

#### » POURQUOI ?

- Vivre dans un logement adapté aux spécificités liées à l'âge, c'est garantir la vie à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions.
- Adapter le logement permet de prévenir le risque de chute, dont les séquelles peuvent être graves, tant sur le plan physique que psychologique.

#### » COMMENT ?

- Pour permettre à chaque personne de trouver un logement social adapté répondant à son avancée en âge, un dispositif d'articulation entre la demande et l'offre de logements adaptés et adaptables dans le parc de logement social, en coordination avec les bailleurs sociaux et les intercommunalités concernées, sera mis en place.



- En finançant les travaux d'adaptation des logements des personnes âgées très modestes bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), et en apportant des conseils gratuits aux personnes âgées ayant peu de ressources (vivant hors de Toulouse Métropole, du Muretain Agglo et du Sicoval) pour mettre au point leur projet de travaux et trouver les aides mobilisables.
- Avec le dispositif unique en France « Téléassistance 31 », le Conseil départemental permet gratuitement aux personnes âgées d'alerter et/ou d'être écoutées en cas de besoin, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24. S'appuyant sur le développement des technologies au service du bien vieillir, le dispositif Téléassistance a évolué en 2019 et propose désormais des services complémentaires (chemins lumineux pour sécuriser les déplacements, détecteur de chutes, etc.) pour s'adapter au plus près des besoins des personnes âgées.

## 30 000 PERSONNES ÂGÉES

SOUTENUES AU QUOTIDIEN AVEC L'ALLOCATION  
PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)



UNE AIDE SUR FONDS PROPRES DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL PERMET DE COUVRIR 25%  
DES DÉPENSES D'ADAPTATION DU LOGEMENT,  
PLAFONNÉES À 13 000 €, POUR LES PERSONNES  
ÂGÉES AUX REVENUS MODESTES.



## ETRE ÂGÉ ET RELIÉ AU MONDE

*Le Département s'engage pour offrir des services adaptés aux besoins.*

### » POURQUOI ?

- Assurer l'adaptation de la société au vieillissement suppose de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la vie d'une personne, notamment en matière de vie sociale, qu'il s'agisse de sport, de culture ou de lien social...
- La mobilité est au cœur de la préservation de l'autonomie des personnes âgées.

### » COMMENT ?

- En faisant évoluer l'offre de la médiathèque départementale afin d'en faire un diffuseur culturel pour les personnes fragilisées ayant un accès restreint à la culture.
- Afin de rendre les transports publics plus accessibles, un nouveau dispositif permet l'octroi de bons gratuits valables sur les différents réseaux de transport (dans la limite de 24 trajets dans le département par personne et par an).

## VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ PLUS ACCUEILLANTE

*Le Département s'engage à changer le regard sur le vieillissement .*

### » POURQUOI ?

- De façon générale, le regard porté sur les personnes âgées dans les sociétés occidentales conjugue, de façon quasi-contradictoire, une vision positive et négative.
- Les stéréotypes négatifs sur les personnes âgées peuvent avoir plusieurs répercussions : discrimination, mépris... pouvant entraîner le repli sur soi ou la dépression.
- Le regard que porte la société sur l'avancée en âge doit nécessairement évoluer, ce qui facilitera aussi les représentations de notre propre vieillissement.

### » COMMENT ?

- Dans la période 2019-2023, des actions de sensibilisation à la singularité du grand âge et de la vieillesse vont être déployées sur les territoires.





2

# FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES AGÉES ET DE LEURS AIDANTS

## ÊTRE ACCOMPAGNÉ EN FONCTION DE SES BESOINS

*Le Département s'engage pour renforcer la coordination des intervenants et services autour de la personne.*

### » POURQUOI ?

- De nombreux acteurs interviennent pour conseiller et accompagner les personnes âgées, au cas par cas, notamment les plus complexes (maladie d'Alzheimer par exemple). Il apparaît nécessaire d'agir pour mieux définir leur articulation afin de permettre un accompagnement plus personnalisé et adapté.
- Le numérique est une réelle opportunité pour lutter contre la fracture sociale, culturelle et faciliter l'accès aux droits et aux services. Son utilisation n'est néanmoins pas assurée pour tout le monde.

### » COMMENT ?

- En lien avec l'Agence régionale de santé de l'Etat, une nouvelle coordination des acteurs intervenant auprès des personnes sera mise en œuvre.
- En agissant en faveur de l'inclusion numérique : accompagner les personnes pour acquérir



LA TERRITORIALISATION  
**ZOOM**  
DE L'ACTION SOCIALE

**POUR RENFORCER SON ACTION DE PROXIMITÉ, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A DÉCIDÉ D'OUVRIR DE NOUVELLES MAISONS DES SOLIDARITÉS (MDS) : ELLES PASSERONT AINSI DE 23 À 30 D'ICI FIN 2019. LES MDS JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL DANS LE CONSEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS PROCHES.**

les compétences informatiques de base et investir pour permettre de réduire les inégalités territoriales d'accès à internet.

- En renforçant l'accompagnement des personnes pour faciliter la connaissance et l'accès aux droits au sein des Maisons des Solidarités (MDS) : une nouvelle offre d'accueil du public va être impulsée.



**ZOOM**

**DEPUIS 2015,  
10 HALTES-RÉPIT ONT ÉTÉ CRÉÉES.  
AU-DELÀ DE SES COMPÉTENCES  
OBLIGATOIRES, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
A FAIT LE CHOIX DE FINANCER LE  
DÉVELOPPEMENT DE « HALTES-RÉPIT »  
POUR LES PERSONNES AYANT LA MALADIE  
D'ALZHEIMER OU DE TROUBLES APPARENTÉS.**

Ces lieux d'accueil ponctuel, chaleureux et non médicalisés ont un double objectif : permettre aux aidants de faire une pause et d'avoir du temps pour eux ; et proposer des activités et le maintien du lien social aux personnes âgées.

Afin de couvrir les besoins sur l'ensemble de la Haute-Garonne, de nouveaux projets seront soutenus par le Conseil départemental.

## ETRE AIDÉ PAR SES PROCHES :

*Le Département s'engage pour apporter une aide aux aidants d'une personne âgée.*

### » POURQUOI ?

- Dans nombre de situations, l'aidant est le conjoint de la personne accompagnée, ce qui implique une fatigue, voire un épuisement.
- Pour pouvoir aider, le « proche aidant » doit pouvoir prendre soin de lui et pouvoir avoir des temps de « répit ».

### » COMMENT ?

- En développant l'information au service des aidants sur le territoire départemental : associations, espaces d'écoute, lieux d'accueil temporaire... des solutions existent mais il faut les connaître et y avoir facilement accès.
- En poursuivant le déploiement des « haltes-répit », dispositif innovant du Conseil départemental.



**VOUS VOUS OCCUPEZ  
DE VOS PARENTS,  
QUI S'OCCUPE DE VOUS ?**



**JOURNÉE DES AIDANTS**  
**LUNDI 15 OCTOBRE 2018 - HÔTEL DU DÉPARTEMENT**  
1 BOULEVARD DE LA MARQUETTE - 31090 TOULOUSE  
ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE Réservation conseillée pour le déjeuner : cd31.net/aidants



S'occuper de son père, de sa mère, de sa ou son conjoint.e vieillissant.e, beaucoup le font : ce sont les « aidants familiaux ».

Parfois isolé.e.s, souvent épuisé.e.s, ils ou elles disposent de peu de temps pour se ressourcer.

**POUR LES SENSIBILISER SUR CETTE SITUATION ET LEUR APPORTER DES RESSOURCES, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A PAR EXEMPLE ORGANISÉ EN OCTOBRE 2018 UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX AIDANTS, APPORTANT CONSEIL ET INFORMATION PAR UNE OFFRE TRÈS COMPLÈTE.**

## 6H/JOUR

**C'EST LE TEMPS QUE CONSACRENT EN MOYENNE LES AIDANTS D'UNE PERSONNE ATTEINTE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER**



3

# ACCOMPAGNER

LES ACTEURS DE L'OFFRE SOCIALE,  
MÉDICO-SOCIALE ET SANITAIRE

METTRE EN PLACE LES  
TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES  
POUR UN MEILLEUR  
ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

# BIEN VIVRE AU QUOTIDIEN À DOMICILE :

*Le Département s'engage pour une offre de service d'aide à domicile de qualité.*

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE PERMET DE FINANCER DES HEURES DE SERVICES À DOMICILE (MÉNAGE, AIDE), DES HEURES D'ACCUEIL DE JOUR, DES AIDES TECHNIQUES, DES JOURS D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE, DES AIDES MENSUELLES.

## » POURQUOI ?

- A partir d'un certain âge, il apparaît nécessaire de pouvoir être aidé pour certains actes de la vie quotidienne. Grâce à l'Aide personnalisée d'autonomie (APA), le Département permet aux personnes âgées de pouvoir avoir accès à des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).
- Si de nombreux SAAD existent dans le département, certaines zones sont plus ou moins dotées. Par ailleurs, dans un souci d'égalité de service, chaque citoyen doit pouvoir avoir accès à la même qualité de service, quel que soit son lieu d'habitation en Haute-Garonne.

## » COMMENT ?

- En tant qu'institution nouvellement seule responsable de la qualité et la couverture des SAAD sur le territoire, le Conseil départemental travaillera dans les trois prochaines années avec les SAAD pour partager des objectifs communs en vue d'un accompagnement toujours plus professionnel des personnes.
- Afin de garantir la qualité de service des SAAD et accompagner les employeurs du secteur, une plateforme de services expérimentale facilitant le recrutement, la formation et la valorisation des métiers de l'aide à domicile sera développée.

# 223 SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE EN HAUTE-GARONNE



## A CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE, VIVRE DANS UN LIEU RÉPONDANT À SES BESOINS :

*Le Département s'engage pour des solutions de logement intermédiaires entre le domicile et l'établissement (EHPAD).*

### » POURQUOI ?

- Les « offres intermédiaires » peuvent constituer une transition dans le cadre de l'évolution des besoins des personnes âgées : les besoins d'aujourd'hui ne sont plus forcément ceux d'hier. De nouvelles réponses doivent être proposées.
- Les personnes préfèrent vivre le plus longtemps à domicile ou dans un entourage choisi.

### » COMMENT ?

- En mettant en place un dispositif d'accueil de jour itinérant pour permettre un accompagnement souple, en journée, près de chez soi.
- En partenariat avec les professionnels des EHPAD, proposer de nouveaux accompagnements permettant une vie à domicile sécurisée des personnes le plus longtemps possible :
  - > **SERVICES DE SOINS**  
(TÉLÉMÉDECINE, LIEN AVEC L'HÔPITAL ET LA MÉDECINE DE VILLE...)
  - > **SERVICES DE VIE SOCIALE**  
(RESTAURATION, ANIMATION, ÉVÉNEMENT...)
  - > **SERVICES D'AIDE AUX AIDANTS**  
(RÉPIT, ACCUEIL DE JOUR, HÉBERGEMENT TEMPORAIRE, ACCUEIL DE NUIT, ACCUEIL D'URGENCE).
- En développant 300 places nouvelles en résidences autonomie, résidences adaptées aux personnes âgées.



## BÉNÉFICIER DE RÉPONSES ADAPTÉES À SON AVANCÉE EN ÂGE ET À SON HANDICAP :

*Le Département s'engage pour les personnes handicapées vieillissantes.*

### » POURQUOI ?

- Les effets de l'avancée dans la vie pour une personne handicapée ne sont pas forcément les mêmes que pour une personne ordinaire. Ces spécificités supposent de proposer des solutions spéciales pour répondre aux besoins des personnes handicapées « vieillissantes ».
- Aujourd'hui, les solutions d'accompagnement sont organisées en fonction de l'âge et non pas du parcours de vie de la personne.

### » COMMENT ?

- En informant et sensibilisant au vieillissement des personnes en situation de handicap, notamment celles étant accompagnées en ESAT.
- En identifiant et en soutenant les solutions d'hébergement répondant au mieux aux besoins des personnes handicapées vieillissantes.



**DÉSORMAIS 10 263 PLACES  
(132 ÉTABLISSEMENTS)**

**27 RÉSIDENCES AUTONOMIES**

**315 PLACES D'HÉBERGEMENT  
NON PERMANENT**



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE**

1, bd de la Marquette – 31090 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 34 33 32 31 – Site : [haute-garonne.fr](http://haute-garonne.fr)